



**RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**POLE SPORT  
D.R.A.J.E.S.**



**UNE POSTURE JUSTE ET DE  
BONNES PRATIQUES POUR  
AMELIORER LA SECURITE ET LA  
PROTECTION DES PUBLICS**

**LIGUE DE VOILE  
12 DECEMBRE 2023  
TALENCE**

**RESPECTONS L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PRATIQUANTS SPORTIFS**

**TOUS CONCERNES  
DIRIGEANTS,  
EDUCATEURS,  
PARENTS,  
PRATIQUANTS...**

# OBJECTIFS DE L'INTERVENTION

➤ **Sensibiliser les Educateurs, Encadrants sur la « Posture Educative ».**

*Notre responsabilité, l'impact qu'on va avoir sur la construction des jeunes que nous allons accompagner dans le cadre d'une pratique sportive.*

➤ **Apprendre à se protéger soi-même, à protéger et respecter l'intégrité physique des usagers.**

# DANS LE SPORT LA VIOLENCE PEUT ETRE:

**PHYSIQUE**

**PSYCHOLOGIQUE**

**NUMERIQUE**

**SEXUELLE**

Dans tous les cas la violence traumatise et perturbe le développement de chacun et parfois des années plus tard...

96 % de conséquences sur la  
santé mentale

69% de conséquences sur la  
santé physique

1 victime sur 2 va tenter de  
se suicider à plus ou moins  
long terme après les faits

# ETAPE 1: CONNAITRE

## CHIFFRES CLÉS AU 30 Juillet 23 (rappel fonctions I.212-13 du code du sport)

- **1500 Signalements déposés : 47 % ont donné lieu à des décisions administratives (en NA 188 secteur Jeunesse et 59 dans le sport).**
- **907** mis en cause dont 96% sont des hommes.
- **562** mis en cause sont des éducateurs sportifs : 408 sont des professionnels dont 71% avaient une carte professionnelle. Et 154 sont des bénévoles.
- **365 Enquêtes ont été réalisées. En NA 59 faits dénoncés et 25 enquêtes administratives.**
- **65 fédérations sportives concernées**
- **78%** des victimes sont de sexe féminin. **En NA 116 victimes sont de sexe féminin.**
- **82%** des victimes étaient mineures au moment des faits dont 41% avaient moins de 15 Ans. **En NA 61 victimes mineurs.**
- **83%** des faits dénoncés concernent des violences sexuelles
- **1 sportif sur 7 est victime de violence sexuelle dans le cadre de sa pratique**
- **55% violences ont lieu entre sportifs.**



# CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2022

(rappel fonctions I.212-13 du code du sport)

- **83 % des signalements concernent des violences à caractère sexuel :**
- 45 signalements concernent des structures de haut niveau (Pôles Espoirs, Pôles France, centres de formation de clubs professionnels)
- 11 signalements qui visent des faits de violences dans un contexte de bizutage
- 16 signalements sont liés à des cas d'inceste
- 13 signalements concernent des affaires en lien avec le handicap
- 257 victimes au moins (37 %) avaient moins de 15 ans au moment des faits



# Petits rappels

Dans notre cadre sportif on va parler **d'Intégrité Sexuelle** plutôt que **Majorité sexuelle**.  
1 adulte de +18 ans ne peut pas avoir de rapport sexuel avec un mineur de -15 ans (Loi Pénale).  
Le consentement dans l'enquête administrative et disciplinaire n'existe pas à partir du moment où un adulte a de droit ou de fait autorité.

**Loi du 3 août 2018 dite Loi Schiappa renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes:**  
Elle dit qu'un majeur qui a autorité de fait ou de circonstance ou familial et qui a une relation amoureuse avec un mineur de 15/18 ans c'est interdit même si consentement

*Elle [la loi] considère qu'à partir de 15 ans, la personne est capable d'exprimer un véritable consentement et d'évaluer les conséquences de celui-ci. C'est ce qu'on appelle dans le langage courant « **la majorité sexuelle** »*  
En revanche, les rapports sexuels sont interdits quand l'adulte a une relation d'autorité sur moi, même s'il n'a que quelques mois de plus que moi.

**Bizutage:** même si la personne a peut être « consenti » rappelons que la Loi précise bien que l'auteur reste coupable d'une infraction pénale...



## ETAPE 2 : COMPRENDRE

**Pourquoi le sport ?  
Quels enjeux ?  
Pourquoi un tabou ?**

**éléments de compréhension**

### **L'enjeu sportif**

### **Le corps de l'athlète**

- Question de la vulnérabilité
- Rapport au corps / à la performance
- La question de la possession

### **Phénomènes de groupe et autres mécanismes à prendre en compte**

- l'importance du groupe
- Le conformisme
- Entraîneur(se) représente l'institution, le savoir, la compétence et assure une fonction protectrice (emprise/séduction).

## ETAPE 3 : REPERER ET AGIR

Quels sont pour vous les lieux et situations à risque?

[Lieux \(2 infos\).pd](#)

Comment repérer une victime?  
Comment le signaler aux autorités compétentes? (et pourquoi?)



# Repérer une potentielle victime



Un entraîneur(se) qui invite un jeune à dormir chez lui(elle)



Dormir dans la même chambre pour raison économique



Quelqu'un qui change de comportement

sommeil, comportement alimentaire, maux de ventre / tête, fatigue, ralentissement, manque d'énergie, dévalorisation de soi, menace de se blesser ou de blesser les autres, humeur triste, anxiété, angoisse, inquiétudes, repli sur soi, isolement, agressivité, irritabilité, colère, marques sur le corps, arrive souvent en retard...



Un outil qui permet de déterminer si la relation est saine ou toxique.  
Intéressant pour des personnes sous emprise qui ont besoin d'un regard extérieur ou d'une échelle de valeur partagée et explicite.

Reglo'sport		
Je ressens du bien-être, de la confiance et du respect quand...	Je me sens encouragé-e dans mes efforts	1
	Les règles sportives, les personnes et l'environnement sont respectés	2
	Je me sens libre de demander des explications sur une parole, un geste, une consigne	3
	Je me sens libre de demander les adaptations dont j'ai besoin pour ma pratique	4
	Mon corps m'appartient, mon accord est demandé lors d'un geste technique ou un contact répété sur mon corps.	5
	Je me sens à l'aise quand je me change, ou qu'on m'aide. Mon intimité est respectée.	6
	Je peux vivre sans crainte mon identité ou mon orientation sexuelle	7
Je ressens gêne et malaise quand...	Je ressens des attitudes (paroles, gestes, regards) dévalorisants ou trop flatteurs, sur mon corps, ou mes vêtements	8
	Je dois me mettre en sous-vêtements à la vue des autres (vestiaire, massage, pesée, transport, douche en plein air...)	9
	L'encadrement entre dans les vestiaires sans attendre mon autorisation	10
	On m'aide dans des gestes de la vie quotidienne (habillement, toilettes ...) sans que j'en ai exprimé le besoin ou l'envie	11
	Je ressens une pression de plus en plus lourde par les réseaux sociaux (entraîneurs, coéquipiers, followers, sponsors, chantage à la sélection...)	12
	On me demande de rester à la fin de l'entraînement alors qu'il n'y a plus personne. Cette situation m'angoisse	13
Je me sens très mal et j'ai peur quand...	Je me sens seul-e, isolé-e et harcelé-e ; j'ai peur, alors que j'aime mon sport	14
	Je subis des violences sur les réseaux sociaux (messages haineux ou sexuels...)	15
	On diffuse des photos de parties de mon corps, en sous-vêtements ou nues	16
	On me prive d'un matériel adapté, d'un traitement médical autorisé, ou de boire ou de manger	17
	Mes parties intimes sont touchées, caressées, embrassées (bouche, cuisse, fesses, poitrine, sexe)	18
	On me demande de toucher, caresser ou embrasser les parties intimes d'une autre personne ; je subis un rapport sexuel	19
	On me fait du chantage pour que je garde le secret	20

<https://www.sports.gouv.fr/signaler-une-violence-501>

**Un outil que le Ministère des sport va demander aux fédérations et clubs de mettre en place au sein de leurs structures.**

# Exemples de conséquences des violences subies



- **Syndrome de la Mémoire Traumatique: Plusieurs années plus tard sans que la personne le veuille elle aura des troubles sur son comportement d'adulte, troubles de sa propre image.**



- **Être prêt à accepter l'humiliation, un passage considéré comme obligé pour progresser, pour répondre aux exigences de son sport, pour ne pas troubler l'équipe, pour ne pas se marginaliser et pour être sélectionné...**



- **Rappeler à l'adulte éducateur de ne pas laisser les violences psychologiques s'installer, faire dès le départ cesser les moqueries, blagues sexistes, insultes homophobes etc....**

# Quelques rappels qui nous poussent à AGIR

« on vous a dit .... »  
**tu dois signaler**

Pour tous citoyens « Lambda » Art 434-3 du code pénal (pour acte sur un mineur non dénoncé ou une personne ne pouvant pas se défendre) c'est un délit de 3 ans de prison et jusqu'à 45000 € d'amende. Si mineur de 15 ans et moins c'est 5 ans et 75000 € d'amende

Tout fonctionnaire d'Etat, Agent public est soumis à l'article 40 sans délais et sans regard du supérieur hiérarchique

# Tous concernés !

signal-sports@sports.gouv.fr

En signalant des actes portés à votre connaissance, vous y êtes tenus en application :

- de l'article 434-3 du code pénal, pour tout citoyen
- de l'article 40 du code de procédure pénale, pour tout

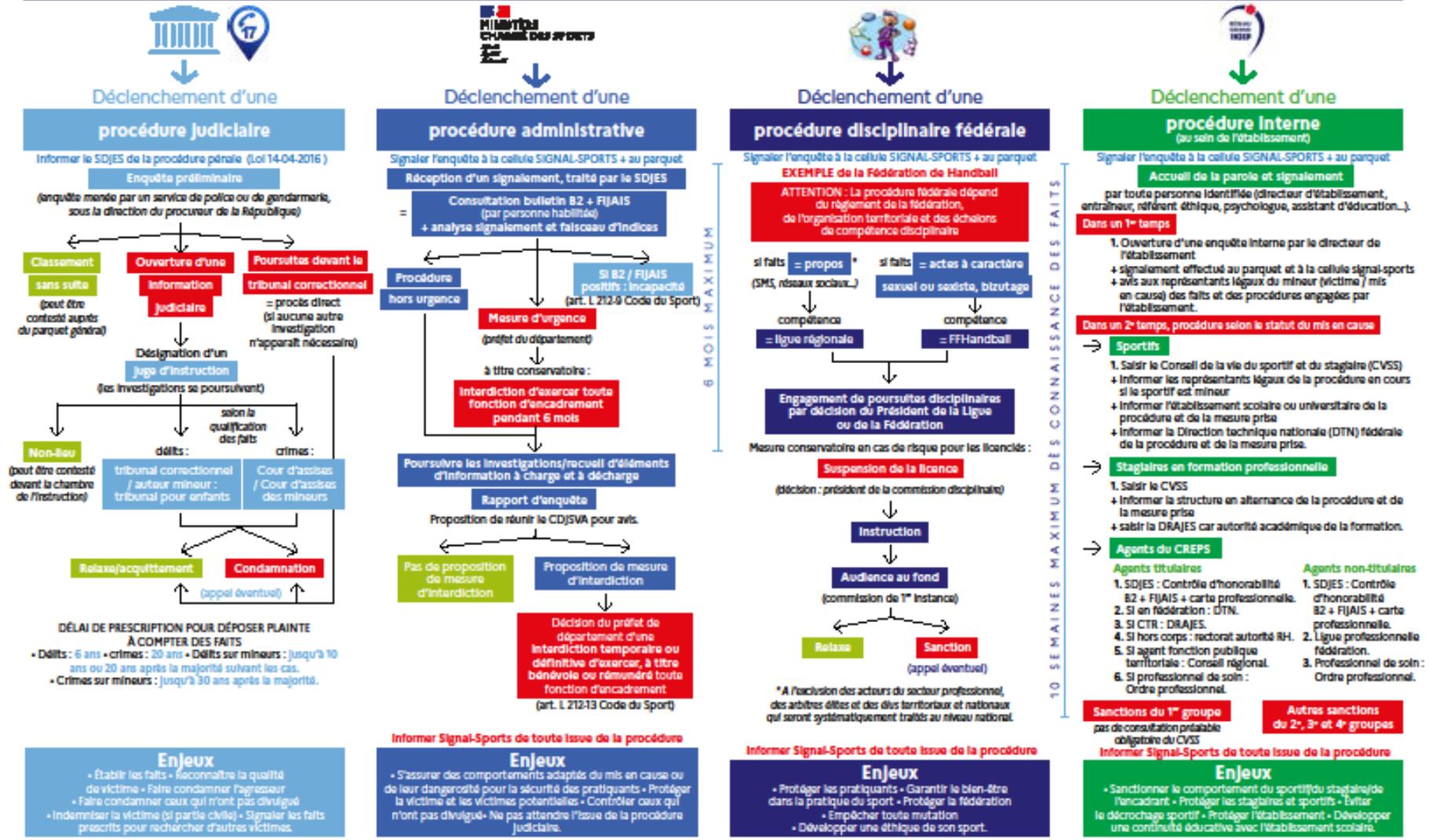
## Comment agir?

- ✓ Recueillir l'information
- ✓ Evaluer le danger
- ✓ Se faire accompagner ?
- ✓ Utiliser « signal-sports »

# VIOLENCES SEXUELLES, SEXISTES ET DISCRIMINATOIRES → QUELLES PROCÉDURES ?

- Par qui ?** Signalement ou plainte au procureur par toute personne
  - Plainte simple au commissariat
  - Constitution partie civile (victime, ayants-droits, fédération)
  - Appel au 17 en cas d'urgence, plainte, pré-plainte en ligne + tchat [arratores@violences.fr](mailto:arratores@violences.fr)
  - Contre qui ? Tout mis en cause (tout public)
- Par qui ?** Signalement aux services déconcentrés SDJES par toute personne
  - Signalement à la cellule ministérielle SIGNAL-SPORTS@sports.gouv.fr
  - Contre qui ? Les éducateurs professionnels, rémunérés ou bénévoles, arbitres et Juges
- Par qui ?** Signalement à la Fédération /aux Fédérations concernées par toute personne
  - Contre qui ? Mise en cause l'licencié de la Fédération /des Fédérations concernées
- Par qui ?** Signalement aux établissements publics du ministère des Sports concernés par toute personne
  - Contre qui ? Sportifs, stagiaires et agents de l'établissement

**CES QUATRE PROCÉDURES NE SONT PAS EXCLUSIVES LES UNES DES AUTRES ET PEUVENT ÊTRE MENÉES EN PARALLÈLE**

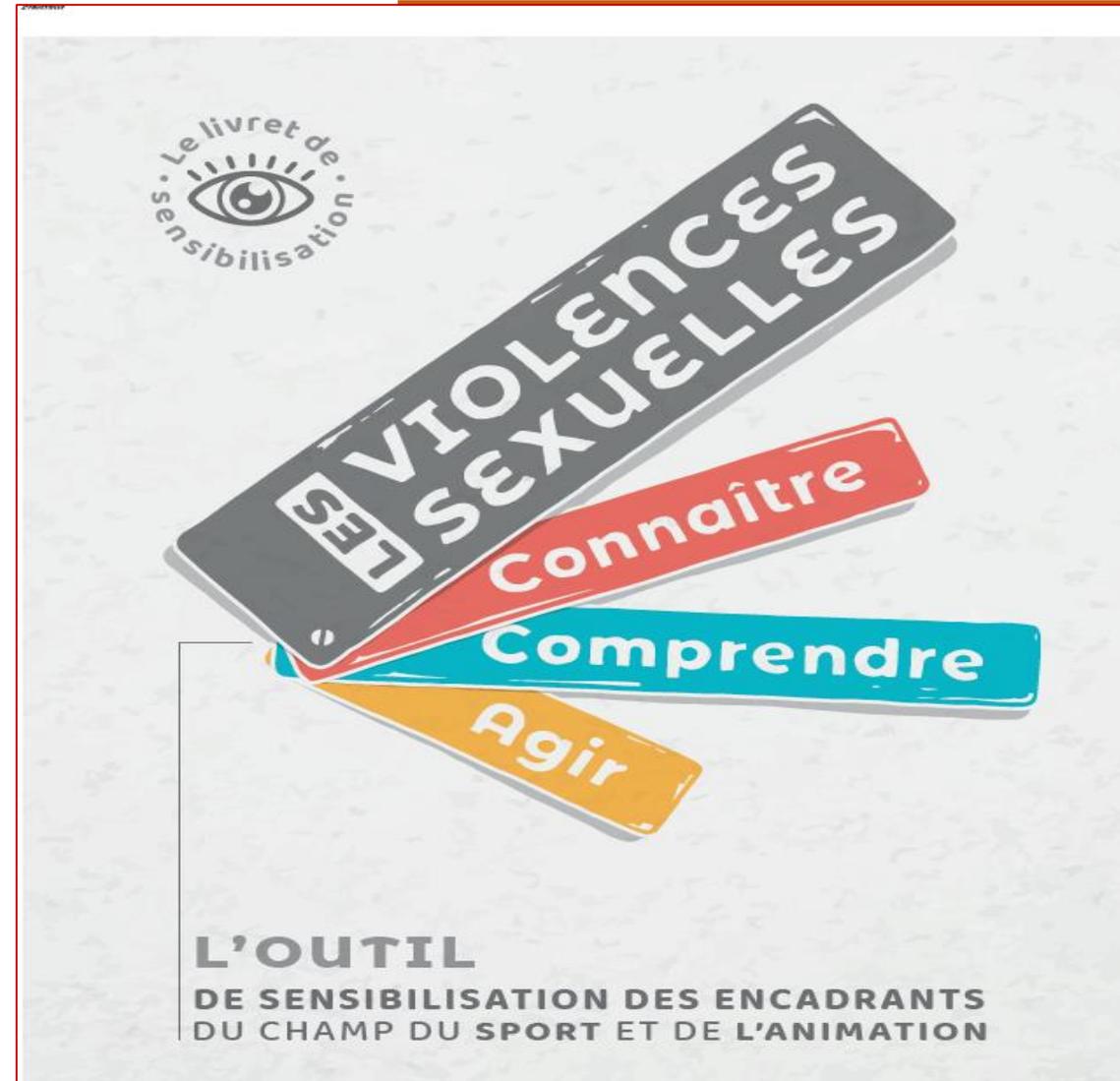


# Infographie Ministère des Sports procédures à intégrer

# Quelles Actions DRAJES NA peut elle vous apporter?

- Actions de « formation de formateur sur thématique prévention des violences dans le sport ».
- Actions de sensibilisation en vers entraîneurs, dirigeants, jeunes de centre d'entraînement ou de formation, organisme de formation BP/DE.
- Mise en réseau pour organiser des actions de prévention au sens large.
- Accompagnement financier dans la réalisation de projets de prévention sur divers publics (jeunes, sportifs, femmes, publics spécifiques) via PST/ Budget Propre DRAJES.

# Quels outils à transmettre pour venir en aide à une victime?





**L'OUTIL  
D'ACCOMPAGNEMENT DES ENCADRANTS  
POUR ABORDER CES SUJETS AVEC LES JEUNES**

Cet outil a été réalisé par le groupe projet du Pôle Sport de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Nouvelle-Aquitaine (DRAJES)



# Quels outils à transmettre pour venir en aide à une victime?

## Témoignage



« Depuis plusieurs années, je fais du skate board. J'aimerais être aussi doué que mon coach ! D'ailleurs, on se voit souvent après l'entraînement pour que j'apprenne encore plus vite. Mais à deux reprises, quand il me montre des gestes, je sens sa main glisser à des endroits bizarres. Il me dit que « pour devenir un homme et un champion, c'est normal ». Je me dis que ce n'est pas grave, mais je me sens de plus en plus mal.

Mes parents le voient. On en parle : « Non mon chéri, ce n'est pas normal, tu subis des agressions, la vie et le sport ce n'est pas ça ! ». On décide de déposer plainte au commissariat et de faire un signalement à la cellule Signal-Sports.

Après ça, j'ai quand même du mal avec les gens, les contacts physiques et l'intimité aussi. La cellule Signal-Sports a transmis mon signalement au service départemental ; il a ouvert une enquête, m'a écouté et m'a remis cette brochure en fin d'audition : ça y est, on va m'aider pour aller mieux ! »

Yanis, 17 ans

## Les chiffres de Signal-Sports

**89%** des signalements sur 655 entre décembre 2019 et décembre 2021 concernent des violences sexuelles.

**40%** des victimes ont moins de quinze ans au moment des faits.

**291** mesures interdisant les professionnels mis en cause d'exercer leurs fonctions ont été prises entre décembre 2019 et décembre 2021.

04



## Autres ressources utiles

### ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Numéro national de prévention suicide  
Personnes en détresse psychologique  
3114  
3114.fr

Rebond  
Parler de victimes à victimes  
rebond.contact@gmail.com

Femmes pour le Dire - Femmes pour agir  
Victimes en situation de handicap  
01 40 47 06 06  
fdfa.fr

Colosse aux pieds d'argile  
Enfants et adultes victimes de violences sexuelles  
07 50 85 47 10  
colosse.fr

Maison des Adolescents  
Cyber violences / adolescence / parents  
amda.fr

Empreintes  
Personnes en situation de deuil  
01 42 38 08 08  
empreintes-asso.com



### ÉCOUTE À LA SEXUALITÉ

Planning familial (Espace Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle)  
Éducation et santé sexuelle (hommes/femmes)  
08 00 08 11 11

Atelier du CRIPS à Pantin  
Santé sexuelle, VIH, conduites addictives chez les jeunes  
01 84 03 96 96

### ACCOMPAGNEMENT PAR LE SPORT

Atelier thérapeutique d'escrime  
atpe75@gmail.com

Karaté thérapeutique  
contact@fightfordignity.net

### SUIVI DU SIGNALEMENT

SDJES ou Cellule du Ministère chargé des Sports  
Suivi des signalements de violences dans le sport  
signal-sports@sports.gouv.fr

Défenseur des droits  
Respect et atteinte aux droits  
01 53 29 22 00  
formulaire.de.fns.eurde.sdroits.fr

## Contacte-nous

Association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée  
18 rue Hoche, 92130 Issy-les-Moulineaux  
renseignements@enfantbleu.org  
01 56 56 62 62  
www.enfantbleu.org



Victime de violences dans le sport:  
un accompagnement peut t'être proposé

L'Enfant Bleu  
enfance maltraitée

01 56 56 62 62  
www.enfantbleu.org

L'ENFANT BLEU Association loi 1901 reconnue d'intérêt général à caractère social / Création graphique & illustrations : Studio graphique Julie Gaudier



# RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## ENTOURAGE, TÉMOINS, ÉDUCATEURS

- Tu as des doutes sur le comportement d'un éducateur, d'un sportif, d'un bénévole ou d'un parent
- Tu es témoin de propos ou gestes déplacés, ou de maltraitance
- Tu as reçu des confidences

Les professionnels sont là aussi pour t'écouter, t'aider et t'orienter



## PLUS D'INFORMATIONS

POUR PLUS DE RÉPONSES  
À TES QUESTIONS, RENDS-TOI SUR :

**[www.cvm-mineurs.org](http://www.cvm-mineurs.org)**

N'HÉSITE PAS À CONTACTER  
LA CELLULE MINISTÉRIELLE  
DE SUIVI DES SIGNALEMENTS

**[signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr)**



INTERLOCUTEUR DE PROXIMITÉ

Soutenu par

MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES  
Jeunesse  
Sport  
Handicap

 Contre les  
Violences sur  
Mineurs

ENFANTS, ADOS, ADULTES  
VICTIMES DE VIOLENCES  
DANS LE SPORT

DES PROFESSIONNELS  
PEUVENT T'AIDER





# RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## LE SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)

### LES AGENTS DU SDJES SONT LÀ POUR GARANTIR LA PROTECTION ET LA SÉCURITÉ DES SPORTIFS.

Ce sont des agents du Ministère chargé des sports qui travaillent dans les différents départements. Leur travail est de s'assurer du comportement adapté des éducateurs sportifs.

**Si tu as subi des violences (physiques, morales, sexuelles, maltraitance ou harcèlement... ou toute situation décrite dans le RéglO'Sport), tu peux leur écrire ou les appeler.**

Ils peuvent alors ouvrir une « enquête administrative » pour s'assurer que le comportement de l'éducateur sportif ne met pas en danger la sécurité des pratiquants.

Les agents du SDJES peuvent te recevoir pour t'écouter. Ils pourront également contacter toute personne concernée.

Dès le début de l'enquête administrative et à l'issue, en cas de danger des mesures peuvent être prises pour te protéger, toi et les autres sportifs.

1



## ENFANT, ADOLESCENT, ADULTE Chacun a le droit de s'exprimer dans une procédure qui le concerne.

### POUR ÊTRE ENTENDU PAR LES AGENTS DU SDJES, TU PEUX :

- demander à être reçu dans leurs locaux
- exprimer tes besoins personnels pour que l'audition se déroule dans de bonnes conditions
- être assisté par une personne de ton choix
- apporter tout document écrit, enregistrement audio, capture d'écran (téléphone, jeux vidéos...) que tu souhaites
- t'exprimer à ton rythme, demander des pauses
- demander des informations sur les dispositifs d'aide aux victimes.

**N'hésite pas à contacter les agents du SDJES. Ils sont là pour t'écouter et t'aider.**

### CONTACT

Pour trouver le SDJES de ton département et connaître les suites données au signalement, tu peux t'adresser à la cellule ministérielle de suivi des signalements :

**signal-sports@sports.gouv.fr**

2



## D'AUTRES PROFESSIONNELS PEUVENT T'AIDER

### Le 119 / Le 3018

- Le 119 est le numéro d'appel gratuit et confidentiel, en cas d'enfant en danger ou de doutes (téléphone, formulaire en ligne, tchat [allo119.gouv.fr](https://allo119.gouv.fr)).
- Pour les cyberviolences, c'est le 3018.

### Les associations d'aide aux victimes

Des associations d'aide aux victimes sont là pour t'accompagner et t'aider dans tes démarches.

### Le commissariat ou la gendarmerie

Les policiers ou les gendarmes peuvent te recevoir et t'écouter dans le cadre d'une plainte ou d'un signalement judiciaire. Une « enquête pénale » sera ouverte pour établir si les faits constituent une infraction. Au cours de l'enquête, le juge peut prendre des mesures pour protéger la victime. A l'issue de l'enquête, il peut punir le ou les agresseur(s). Tu as le droit d'avoir un avocat.

### Les professionnels médicaux et sociaux

Tu peux aussi parler à un médecin, une infirmière, une assistante sociale, un éducateur référent, un psychologue, un moniteur référent ou tout autre professionnel en qui tu as confiance.

3



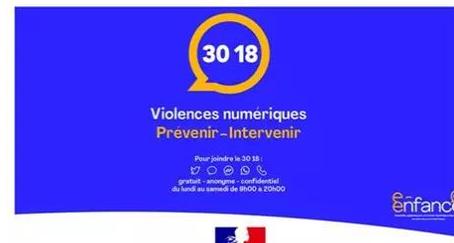
# Les numéros ressources



119 Enfant en danger



114 Surdit  aphasie



3018 Cyber Harc lement



0800 235 236 Fil sant  jeunes



3977 Violences faites sur personnes vuln rables (personnes  g es ou en situation d'handicap)



3919 Violences faites aux femmes



Signal Sport: signal-sports@sports.gouv.fr

# ETAPE 4 : CONTRÔLE ET HONORABILITE DES ENCADRANTS

Contrôler l'honorabilité des encadrants et signaler les violences c'est mettre le sport à la hauteur de l'exemplarité que l'on attend de lui, ce n'est pas le salir bien au contraire.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous?

Qui est concerné?

Quels outils sont à votre disposition?

[Honorabilite \(2 infos\).pdf](#)  
[..\CONTROLE HONORABILITE\Le contrôle d'honorabilité en bref.pdf](#)



# CONCLUSION

- <https://vimeo.com/378746554>

**En évitant de nous placer dans des situations inopportunes c'est protéger les autres et se protéger soi même**

**Tout enseignant, Tout Dirigeant se doit d'être garant de la protection des mineurs qu'il encadre et ce en toute circonstances. Il n'a pas à se substituer à la police ni à la justice**

**Merci pour votre écoute et votre bienveillance...**